

VOITURES

# Un Salon de l'auto en points d'interrogation

La voiture fait-elle toujours autant rêver ? On le saura à l'issue du Salon de l'auto, qui ouvre ses portes ce samedi pour la première fois depuis 2020. Les organisateurs attendent 300.000 à 350.000 personnes.



JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

La surface du Salon de l'auto est en baisse par rapport aux autres années. Cinq palais seulement (sur douze) et le patio sont utilisés. © PHOTONIEWS

Après deux années d'absence forcée due à la crise sanitaire, le Salon de l'auto signe ce samedi son grand retour sur les hauteurs du Heysel. Cette 100<sup>e</sup> édition se tiendra durant neuf jours, du 14 au 22 janvier. Jadis très populaire – c'est l'événement belge qui drainait le plus de monde jusqu'à la pandémie – le rendez-vous va-t-il renouer avec le succès ou va-t-il perdre de sa superbe avec la montée en puissance des enjeux climatiques et de la remise en cause de la voiture individuelle ? Il est trop tôt pour le dire, mais on sait que la fréquentation sera de toute façon en baisse : les organisateurs espèrent attirer entre 300.000 et 350.000 visiteurs. Soit bien moins que les 500.000 de 2020.

La Fefiac, la fédération de l'industrie automobile, qui organise l'événement, on se déclare optimiste – « les préventes ont été bonnes » – et on justifie ce recul attendu par la diminution de la surface du Salon. Cinq palais seulement (sur douze) et le patio sont utilisés. « On a moins de place pour accueillir les visiteurs et donc, si certains jours, on constate – sur base des ventes en ligne – qu'il va y avoir trop de monde, il se pourrait que l'on déclare l'événement sold-out », explique Christophe Dubon, porte-parole.

Cette diminution de taille n'est pas vaine, selon lui. « Lorsqu'on a pris la décision d'organiser le Salon, Brussels Expo avait déjà loué certains palais à d'autres organisateurs d'événements. Ils n'étaient plus disponibles. » Mais ce n'est

pas un Salon « au rabais », insiste-t-il. « Il est juste plus condensé. 95 % du marché sera présent. On a aussi fait l'impasse sur les motos. » Vu le contexte économique difficile pour de nombreux ménages, les organisateurs ont veillé à modérer les tarifs. Le prix des billets en prévente a été fixé à 12,5 euros, « soit le montant le plus bas depuis 10 ans ».

### Quelques absents

Si le Salon – comme bien d'autres en Europe – n'a plus l'ampleur d'antan, c'est aussi parce que certaines marques reviennent à la baisse la taille de leur stand afin d'économiser, ou sont absentes parce qu'elles ne sont plus convaincues de l'utilité de l'événement. Parmi ces dernières, citons Volvo, sa marque sœur Lynk&Co, Ferrari mais aussi Mercedes et Land Rover. Seuls quelques modèles de prestige de ces deux derniers constructeurs seront exposés dans une galerie dédiée aux marques sans stand.

Pour un acteur comme Mercedes qui, par le passé, réservait l'entriée d'un palais, c'est un sacré virage. « Nous avons demandé à nos concessionnaires s'il fallait un stand au Salon de l'auto », explique le porte-parole, Bastien Van den Moortel. « À l'unanimité, ils nous ont répondu par la négative et ont dit préférer accueillir les clients eux-mêmes. On participe donc au Salon de l'auto, mais de manière décentralisée, via nos concessions, qui ont mis en place une ambiance

particulière. Nous voulons offrir une expérience exclusive et luxueuse à nos acheteurs potentiels. Dans un Salon comme celui-là, c'est compliqué. »

Chez Volvo, les raisons sont similaires. « On préfère que les clients viennent dans nos showrooms afin de pouvoir leur offrir une approche plus personnalisée », explique son porte-parole, René Aerts. « On n'a pas non plus envie de se focaliser sur cette période précise du début d'année. On préfère communiquer et attirer des gens dans nos showrooms lorsqu'on a un nouveau modèle qui sort. » A l'entendre, Volvo n'a pas perdu de parts de marché dans le passé suite à son absence au Salon de l'auto.

D'autres marques continuent à miser sur le Salon, mais envisagent leur présence différemment. C'est le cas de l'importateur des marques du groupe VW, D'Ieteren, qui a mis cette fois au centre de son stand non pas les véquettes de sa gamme, mais toutes ses initiatives en matière de mobilité alternative : les vélos de sa chaîne Lucien, une voiture aux couleurs de Poppy (ses véhicules partagés), la microcar électrique Microlino, des espaces consacrés à son activité d'installation de bornes de recharge électrique (ED1) et de panneaux solaires (Go Solar)... L'idée est d'exposer la vision d'avenir du groupe et de matérialiser en un seul lieu son ambition : devenir leader de la mobilité alternative. « Le Salon de l'auto, c'est aussi une occasion unique d'écouter nos clients et d'entendre leurs réactions », ajoute Jean-Marc Ponteville, porte-parole. « Tant que le public voudra venir au Salon, nous serons là. »

WALLONIE

## La résidence grand-ducale du CEO de Liege airport

Laurent Jossart, le directeur général de Liege Airport, est imposé au Grand-Duché pour un tiers environ de ses revenus. Tout bénéfice pour lui... et pour son employeur.

JO.MA.

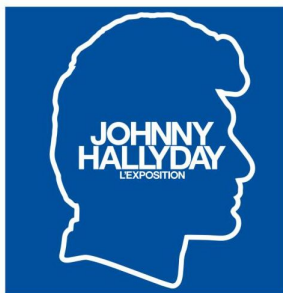
Directeur général de Liege Airport depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021 – après avoir exercé de hautes fonctions chez LuxairGroup puis G4S, toutes deux au Luxembourg –, Laurent Jossart est aujourd'hui encore résident du Grand-Duché. Un éloignement qui l'oblige à de réguliers allers-retours mais qui lui est aussi fiscalement favorable, et permet à son employeur liégeois de substantielles économies en matière de cotisations patronales. Résident au Luxembourg depuis 2006, y télétravaillant depuis le printemps 2022 à raison de 30 % de son temps environ (le reste de son temps de travail est presté à l'aéroport), Laurent Jossart est en toute logique imposé sur 30 % environ de ses revenus au Grand-Duché. Or le taux marginal d'imposition est nettement moindre : à titre d'exemple, le taux le plus élevé en Belgique (50 %) est applicable à tout revenu imposable dépassant les 41.350 euros alors que de l'autre côté de la frontière, le taux maximal (42 %) s'applique aux revenus dépassant 200.000 euros.

« La pression fiscale sur les rémunérations est beaucoup plus faible au Luxembourg qu'en Belgique », confirme l'avocat fiscaliste Denis-Emmanuel Philippe (Bloom Tax). « Et si ça correspond à la réalité, il n'y a légalement rien à redire. » Les cotisations patronales sont, elles aussi, sensiblement moins élevées au Luxembourg, ce qui bénéficie à l'aéroport.

### Raisons familiales

Le fait que le dirigeant d'une société publique wallonne vive un tiers de son temps à l'étranger, dans un paradis fiscal européen qui plus est, peut surprendre. Et apparaître comme une façon détournée de contourner le décret gouvernance et sa limitation des rémunérations à 285.000 euros. « C'est vrai que ça peut poser question, ça a d'ailleurs provoqué pas mal de débats en interne », consent Laurent Jossart. Puis il explique : « Il était initialement prévu lors de mon embauche que je revienne pleinement habiter en Wallonie mais pour des raisons familiales – une garde alternée –, ça n'a finalement pas pu se faire et je télétravaille un tiers de mon temps environ. Ce partage de l'impôt s'est donc imposé. » Cette scission fiscale répond donc aux exigences des législations belge et luxembourgeoise. L'événement « télétravail » au contrat (embauche a été validé à l'unanimité par le comité de rémunération puis par le conseil d'administration de l'aéroport, de même que par le Service public Wallonie. Il n'est pas encore effectif – un des actionnaires de l'aéroport doit encore le valider – mais quand il le sera, ce sera à titre rétroactif.

Club SOIR



## À gagner : 50 x 2 places pour l'expo Johnny Hallyday

Un hommage unique à l'une des plus grandes figures du rock et à sa carrière hors du commun.

Rendez-vous sur [clubdusoir.lesoir.be/johnny-hallyday](http://clubdusoir.lesoir.be/johnny-hallyday)

LE SOIR  
Reprenons notre quotidien

La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à [droits@rossel.be](mailto:droits@rossel.be) en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.

